FRC 3. 21628

COMPTE RENDU

PAR PIERRE-JOSEPH LION,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Case FRC 12391

Pour obéir au décret du 21 nivôse, l'an III,

DES recettes et dépenses qu'il a faites pendant sa mission, depuis le 2 fructidor jusqu'au 11 frimaire, et des sommes qu'il a ordonnancées, en vertu de l'arrêté du comité de salut public, du premier fructidor, qu'il étoit chargé par décret de faire exécuter;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Sommes reçues.

LE 2 fructidor, reçu de la trésorerie nationale, sur un mandat du comité des inspecteurs de la salle, ... 4,000 liv.

Le 26 vendémiaire, reçu du citoyen Brousmiche, payeur du district de Brest, ... 1,500

Le 13 frimaire, de la trésorerie nationale, sur un mandat du comité des inspecteurs, ... 4,085

Total de la recette, ... 9,585 liv.

Dépense.

Ma mission a exigé que je me sois transporté de Paris à Port-Malo ; que j'aie parcouru tous les ports maritimes de Port-Malo à Rochefort, en me détournant pour éviter la Vendée ; que je sois revenu à Brest, à Port-Malo, Grandville, Cherbourg, le Havre et Paris. Les frais de poste, suivant le compte en détail fourni aux inspecteurs de la salle, se montent à . . 6,177 liv.

Ma nourriture et celle d'un secrétaire, en route, se montent à 1,483

Réparations à la voiture, ... 175

Traitement des secrétaires et officieux, 1,750

Total de la dépense, ... 9,585 liv.

Sommes ordonnancées.

Un arrêté du comité de salut public me chargeoit de faire donner des secours aux déportés des colonies. Ces secours étoient de deux natures : les uns, une fois payés, leur servoient à se vêtir ou à se retirer dans leur département ; les autres étoient donnés chaque mois à domicile, pour leur subsistance. Les uns et les autres ont été payés à chaque déporté par le payeur de district, en vertu d'une ordonnance particulière tirée par moi, et au bas de laquelle le déporté mettoit son reçu.

Secours une fois payés.

Par le payeur du district de Rochefort, à dix-neuf déportés, pour vêtemens, . . 1,900 liv.

Par le même, à vingt-neuf déportés, pour voyages, ... 5,450

. . . . . 7,350 liv.

Report, ...	7,350 liv.
Par le payeur du district de Nantes, à vingt-neuf déportés, pour voyage et vêtemens, ...	5,850
Par le payeur du district de Brest, à deux cent trente-quatre déportés, pour voyage, ...	46,080
Par le même, à soixante et onze déportés, pour vêtemens, ...	8,800
Par le même, à un déporté qui a travaillé trois mois dans les bureaux, pour les affaires des colonies, ...	600
Par le payeur du district de Port-Malo, à cinq cent quatre-vingt-six déportés, pour voyage et vêtemens, ...	103,080
Par le même, à soixante-un déportés ayant droit à l'indemnité portée par la loi du 27 vendémiaire, ...	9,150
Total des secours une fois payés, . .	180,990 liv.

J'ai fait avancer par le payeur du district de Port-Malo, au citoyen Maurice, trésorier de la Martinique, déporté, 6,000 liv., à valoir sur 14,008 liv. 19 s. de lettres de change dont il étoit porteur, et sur les appointemens qui lui étoient dus.

Secours par mois, payés jusqu'à l'époque du 27 vendémiaire.

Par le payeur du district de Rochefort, à quinze déportés, ...	1,350 liv.
Par le payeur du district de Brest, à soixante-trois déportés et leurs enfans, .	5,728
Par le payeur du district de Port-Malo, à cent six déportés, ...	7,640
Total des secours donnés par mois, . .	14,718 liv.

J'ai été chargé d'organiser, armer et équiper un bataillon composé de 1520 hommes pris parmi les déportés. J'ai fait les réquisitions nécessaires auprès des directoires des divers districts du département de l'Ille-et-Vilaine, pour pourvoir à leur habillement et équipement. Lorsque les objets nécessaires ne se sont pas trouvés dans les magasins de la République, les districts ont fait des réquisitions dans divers magasins, et j'ai autorisé les payeurs des districts à faire le paiement de ce qui avoit été fourni par les particuliers.

Je n'ai reçu aucun don patriotique, et aucune contribution n'a été levée par mes ordres.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse l'an III.